

Zeitschrift: Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile
Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband
Band: 23 (1976)
Heft: 4

Rubrik: Nouvelles des villes et cantons romands

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

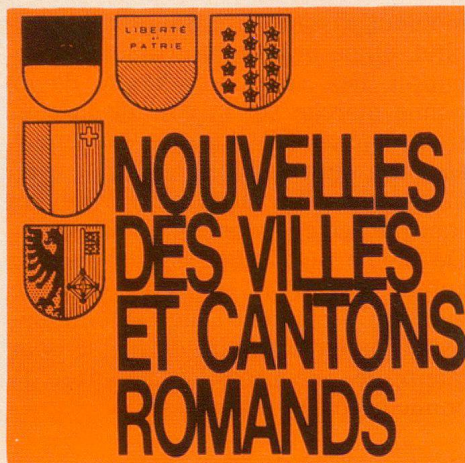
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Réorganisation de l'Association tessinoise de protection civile

Le communiqué de la Commission romande d'information (CRI) – page 21 de la Revue «Protection civile» No 1/2 1976 – signalait que l'organisation d'une collaboration efficace avec les personnes intéressées du Tessin était en cours. Nous avons le plaisir de pouvoir annoncer que l'Association tessinoise reprend une activité. Son nouveau comité a déjà élaboré un programme intéressant, comprenant notamment des visites d'installations de protection civile, l'organisation d'un concours de dessins dans les écoles du canton. Le communiqué de presse y relatif figure dans la «partie italienne».

La CRI félicite les initiateurs de cette reprise d'activité désirée depuis longtemps, et forme les vœux pour un plein succès «au service d'une juste cause», titre de l'article de fond du président de l'Union suisse pour la protection des civils, Monsieur Henri Schmitt, conseiller d'Etat, Genève (page 69).

Un chaleureux accueil est d'ores et déjà réservé au délégué que nos amis tessinois voudront bien désigner pour participer aux travaux de la CRI. Le soussigné remercie sincèrement M. Aldo Poncioni, chef local de Locarno, et président de l'Association tessinoise des chefs locaux. Grâce à lui, la collaboration souhaitée lors de la Conférence des associations cantonales latines des chefs locaux de la protection civile, le 27 novembre 1975 à Lausanne, est réalisée.

Roger Parisod

Canton de Neuchâtel

Selon le rapport de gestion de l'Office cantonal de la protection civile, que son chef, Monsieur André Laubscher a bien voulu nous transmettre, la situation au 31 décembre 1975 des aménagements effectués se présente comme suit:

Constructions d'abris privés:
en 1975: 266 = 6495 places

répartition des frais:

Confédération	fr. 1 388 582.–
Canton	fr. 924 190.–
Communes	fr. 734 790.–
Propriétaires	fr. 1 323 679.–

Total fr. 4 371 241.–

De 1953 à 1975:

3347 abris privés = 109 768 places protégées, soit pour le 66 % de la population du canton.

Les subventions cantonales payées se montent à fr. 8 103 587.10

Constructions d'installations et dispositifs:

(1 Centre opératoire, des postes: de commandement, sanitaires de secours, des réserves d'eau, etc.)

Répartition des frais pour les travaux exécutés en 1975:

Confédération	fr. 874 266.–
Canton	fr. 485 106.–
Communes	fr. 1 428.–
Propriétaires	fr. 200 432.–

Total fr. 1 561 232.–

Total pour l'ensemble des travaux de construction en 1975:

Abris privés	fr. 4 371 241.–
Installations	fr. 1 561 232.–

fr. 5 832 473.–

Constructions projetées:

637 abris privés: 21 971 places protégées

1 abri public: 1210 places protégées

Dépense supplémentaire devisée à fr. 13 479 984.–

Livraisons de matériel par l'Office fédéral:

de 1966 à 1974	fr. 7 978 942.20
en 1975	fr. 201 006.50

Valeur totale fr. 8 179 948.70

Répartition:

Confédération	fr. 4 753 850.15
Canton	fr. 1 703 161.25
Communes	fr. 1 693 264.25
Etablissements	fr. 29 673.05

fr. 8 179 948.70

Des extraits des rapports de gestion des autres cantons romands suivront.

R.P.

Les activités de l'hélicoptère en 1975

Protection civile de Genève

C'est avec plaisir que les responsables de ce service constatent que son activité ne cesse de progresser depuis sa création en 1971. En effet, cette année, 190 heures de vol ont été accomplies au cours de plus de 160 missions; 61 blessés ou malades ont été transportés, notamment à destination de l'Hôpital cantonal de Genève. Doté, depuis le mois de juin 1975, d'un appareil du type Jet-Ranger AB 206, le service est à même d'effectuer toutes les missions qui lui sont imparties. Cet appareil est équipé d'une turbine de 400 CV, ce qui lui permet des interventions sûres et aisées en montagne. Les caractéristiques de cet appareil sont les suivantes:

Nombre de places: 5
Puissance: 400 CV pendant 5 min et 343 en puissance continue
Consommation: environ 90 litres/heure (kérosène)
Autonomie: environ 600 km
Endurance: 3 heures
Vitesse maximum: 241 km/h
Vitesse de croisière: 200 km/h

Cet hélicoptère appartient à la même catégorie (hélicoptère léger à turbine) que son prédécesseur le Hughes 500. Par contre, plus spacieux, il est mieux adapté au transport de blessés et permet de prodiguer des soins pendant le vol avec plus d'aisance. Il est en outre plus rapide dans sa version

sanitaire et ses performances en montagne sont supérieures.

C'est avec cet engin qu'a été accompli le sauvetage, certes spectaculaire mais sans problèmes pour l'équipage, de deux canoéistes imprudents lors de la vidange du Rhône. Il a également permis le transport, en un temps record, d'un ouvrier victime d'une grave chute à la Barillette. Ce blessé a été remis entre les mains des médecins de l'hôpital trente minutes après son accident. Signalons qu'il ne s'agit pas là d'une exception puisqu'un transport identique a été effectué une semaine plus tard dans les mêmes délais.

Force est de constater que ce service a largement démontré son utilité et ses responsables entendent poursuivre leur effort de perfectionnement afin de remplir leur mission.

Le directeur adjoint: *M. Gaille*

KRÜGER

protège
abris anti-aériens
et de protection civile
contre l'humidité

Krüger+Co. 9113 Degersheim

En cas d'urgence: Téléphone 071 54 15 44 et

3117 Kiesen BE Téléphone 031 92 96 12
2000 Neuchâtel 4 Téléphone 038 24 25 82